

Relations Internationales - Acceptation d'un don de matériel du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) - Don de ce matériel à la Ville de Tver (Russie)

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Notre ville jumelée en Russie, Tver, s'est dotée récemment d'une structure de secours d'urgence pouvant intervenir en cas de catastrophe naturelle ou de gros accident dans la ville.

Cette cellule manque toutefois de moyens matériels. C'est pourquoi la Ville de Tver a demandé à Besançon si du matériel d'intervention n'étant plus utilisé par les services de secours bisontins pouvait lui être cédé gratuitement.

Contacté à ce sujet, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a répondu favorablement à notre demande en votant, lors de son Conseil d'Administration du 18 décembre 2001, le don à la Ville de Besançon d'un ensemble complet de désincarcération SIDES/HYDRAM réformé. Ce lot de matériel est composé :

- d'un groupe hydraulique électrique
- de deux vérins écarteurs
- de deux écarteurs
- d'une pince coupante
- de tuyaux de raccordement et divers accessoires.

La Ville de Besançon se chargera de l'acheminement de ce matériel jusqu'à Tver. Elle profitera pour ce faire de la venue à Besançon de groupes de Tver disposant de place dans leur car.

Sur avis favorable de la Commission Relations Internationales, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le don de matériel fait par le SDIS
- faire don de ce matériel à la Ville de Tver pour son service d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.